



GUIDE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

juin 2013

INTRODUCTION	5
A) A qui s'adresse ce guide et à quoi va-t-il servir ?	5
B) Définition de la notion d'accueil des étudiants internationaux	6
I. LES SPÉCIFICITÉS DES GRANDES ÉCOLES	6
A) Présentation du système d'enseignement supérieur français.....	6
B) Le label « Grande École »	7
C) L'enseignement.....	8
D) Les stages en entreprise	8
II. LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LIÉES AUX ÉTUDES EN FRANCE	9
A) Campus France :	9
B) La lettre d'acceptation :	9
C) Liste des documents nécessaires pour le séjour en France	10
D) La procédure de visa et la validation du titre de séjour	11
E) Les assurances à souscrire	12
F) Travailler en France.....	12
G) La banque	13
H) Les transports	13
III. COMMENT GÉRER LA QUESTION DU LOGEMENT ?	13
A) L'offre de logements	14
B) Démarches administratives liées au logement	15
C) Préconisations	16
IV. INTÉGRATION ACADÉMIQUE ET SOCIO-CULTURELLE RÉUSSIE DES ETUDIANTS INTERNATIONAUX	17
A) Intégration socio-culturelle.....	17-18
B) Intégration académique.....	19
V. RETOURS D'EXPÉRIENCE	20
CONCLUSION	21
ANNEXES	22
Annexe 1. Certificat pour hébergement	22
Annexe 2. Exemple de certificat de pré-acceptation	23

|

INTRODUCTION

A) A QUI S'ADRESSE CE GUIDE ET À QUOI VA-T-IL SERVIR ?

Ce guide s'adresse aux « praticiens » des relations internationales dans les écoles AGERA qui sont en contact constant avec des étudiants venant de l'étranger, que ce soit dans un cadre diplômant ou non.

A l'heure où les écoles AGERA reçoivent toutes des publics internationaux, même si les effectifs peuvent varier largement d'un établissement à un autre, elles ont en commun un objectif qualitatif pour l'accueil de ces étudiants.

Il nous est donc apparu important de partager nos bonnes pratiques dans ce domaine et d'établir un guide volontairement synthétique qui recense les aspects et les principales étapes de l'accueil ainsi que les sources d'information disponibles. Il ne s'agit pas d'entrer dans les détails car chaque école a sa propre pratique, mais de lister les questions clés à prendre en compte, de faire des focus sur certaines bonnes pratiques et d'attirer l'attention sur des points de vigilance.

B) DÉFINITION DE LA NOTION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Le terme accueil est à prendre au sens large et recouvre les différentes étapes de la prise en charge logistique, administrative et socio-culturelle de l'étudiant :

- avant l'arrivée en France et dans l'institution d'origine,
- à l'arrivée,
- tout au long du séjour,
- à son retour dans son université/pays d'origine.

"The first shock I faced here was the cold; no matter how cold it can be at night in Latin America, I wasn't that well prepared for this weather, a jacket, a coat, gloves, scarf, winter socks... sometimes is not enough."
Un étudiant colombien



I. LES SPÉCIFICITÉS DES GRANDES ÉCOLES

Si le système universitaire se présente schématiquement de façon identique sur les 5 continents, le système des Grandes Ecoles est une spécificité française, aussi nous est-il apparu important de débiter notre guide des bonnes pratiques par une présentation synthétique du système, voire des systèmes de l'enseignement supérieur en France.

A) PRÉSENTATION DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

L'enseignement supérieur français applique dans sa grande majorité le système "LMD" => "Licence - Master - Doctorat", selon le processus de Bologne :

- Licence = 6 semestres = 180 ECTS (Baccalauréat ou équivalent + 3 années)
- Master = 4 semestres = 120 ECTS (Licence ou équivalent + 2 années)
- Doctorat = 6 semestres (Master ou équivalent + 3 années)

Dualité du système d'enseignement français avec 2 types d'établissements :

1/ les universités, qui présentent de nombreuses similitudes avec les universités étrangères :

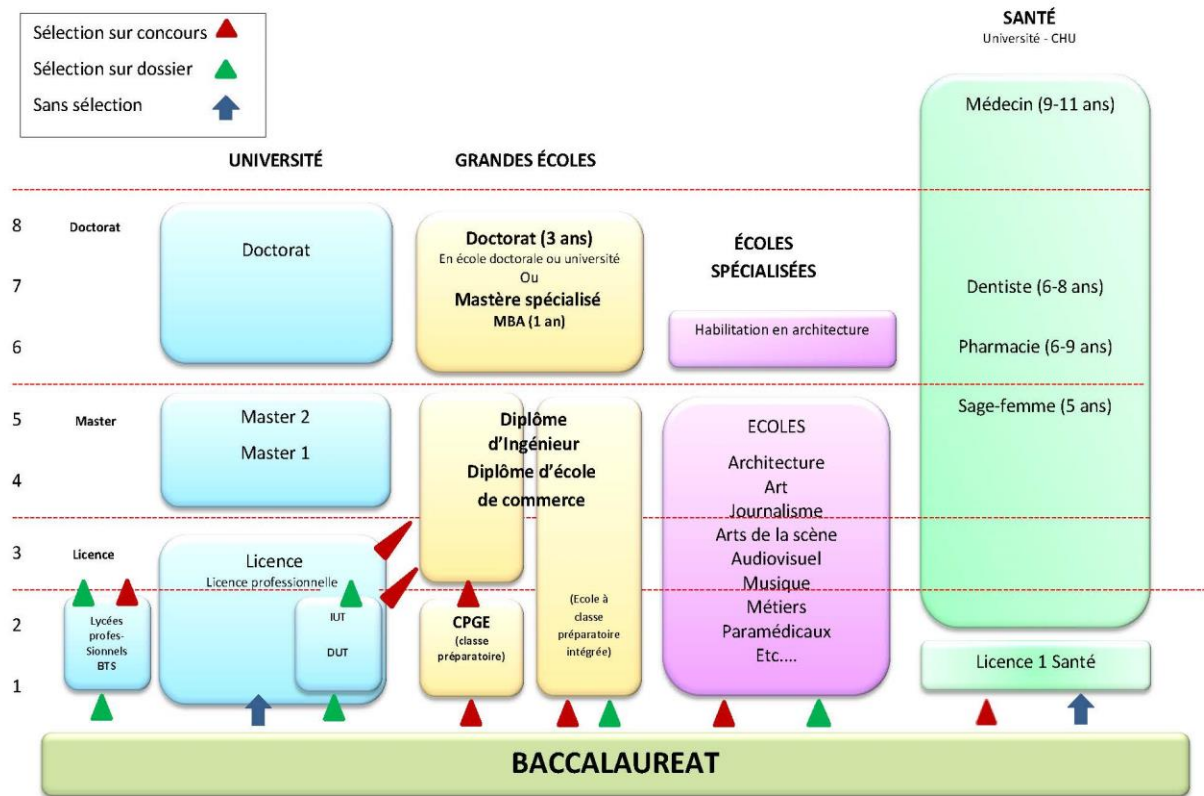
- établissements pluridisciplinaires organisés en facultés
- effectif étudiant particulièrement important (plusieurs dizaines de milliers)
- tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
- statut public pour la grande majorité d'entre elles (quelques exceptions)

2/ les établissements d'enseignement supérieur non universitaires :

- établissements spécialisés dans un domaine d'étude
- nombre d'étudiants généralement moins élevé
- ministères de tutelles différents selon le domaine d'étude
- statut pouvant être indifféremment public ou privé
- qualité des programmes et notoriété pouvant varier sensiblement d'un établissement à l'autre.

Parmi les établissements d'enseignement supérieur non universitaires, les « Grandes Écoles » se distinguent par leur haut niveau d'exigence. On y retrouve notamment des écoles d'ingénieurs, de management, d'architecture mais également d'autres spécialités. Elles délivrent généralement des diplômes conformes au grade européen de Master.

Schéma de présentation de l'enseignement supérieur.



B) Le label « Grande École »

- Sélection très importante à l'entrée (recrutements spécifiques, sélection sur dossier, concours d'entrée)
- Enseignement ciblé sur un domaine d'étude => spécialisation dans un domaine précis
- Importance de l'Institution (identité, histoire, prestige) : l'appartenance à une grande école dépasse le strict cadre des études mais est un marqueur à vie
- Rôle des anciens étudiants (associations des anciens, logiques de réseau)
- Etablissement généralement à taille humaine, permettant réactivité et pragmatisme

C) L'ENSEIGNEMENT

- Suivi pédagogique plus important, voire individualisé
- Enseignants ont souvent une activité multiple (enseignant, recherche et pratique professionnelle)
- Pédagogie innovante (utilisation des TICE, travail sur projets et nombreuses mises en situation)
- Obligation d'assiduité
- Nombreux cours présentiels ce qui implique un emploi du temps hebdomadaire significatif
- Longueur des cours (certains peuvent dépasser 3h ce qui est rare chez nos voisins)
- Concentration des cours : un module peut être offert en totalité sur une semaine

"The types of courses in France are very different to the ones in China. Students here are from countries all over the world. They are very active and eager to share their opinion during the class. Teachers are more like a guide to lead all students to express their ideas. Many courses require team work."
Un étudiant chinois



D) LES STAGES EN ENTREPRISE

Les stages en entreprise conventionnés constituent un élément important de la formation :

- participent au développement du « savoir-être » des étudiants en milieu professionnel international ;
- permettent de développer la capacité d'adaptation ainsi que les connaissances linguistiques dans des situations professionnelles mais aussi culturelles différentes de celles connues jusqu'à présent ;
- un stage hors du pays d'origine est l'occasion de confronter ses méthodes de travail, ses valeurs aux pratiques de management et d'organisation du travail d'un autre pays, d'une autre culture. Il permet en outre d'acquérir une dimension internationale ;
- il convient d'informer au préalable les étudiants quant aux attentes des entreprises en termes de comportement (discipline, respect des horaires, règlement intérieur, règles d'hygiène et de sécurité).



Les disparités entre les Grandes Écoles :

- au niveau des ressources humaines et financières consacrées à l'accueil des étudiants internationaux
- le traitement peut être différent entre les « étudiants en échange » et les autres étudiants internationaux
- certains établissements mènent une politique de recrutement à l'international (la qualité de l'accueil doit être un avantage concurrentiel).

II. LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES LIÉES AUX ÉTUDES EN FRANCE

Voici précisées ci-après les grandes étapes administratives de la mobilité internationale étudiante (diplômante ou non), incontournables préludes à un séjour d'études réussi en France. Les principaux outils ou interlocuteurs seront cités à titre informatif.

A) Campus France :

Campus France est l'Agence française pour la promotion de l'enseignement supérieur, l'accueil et la mobilité internationale.

Le site internet de Campus France <http://www.campusfrance.org/fr> a 3 fonctions principales :

- Informer les étudiants qui veulent venir étudier en France dans le cadre d'un parcours diplômant
- Inscription en ligne auprès du ou des établissements choisis par l'étudiant
- Messagerie accessible à tous : étudiants, établissements, consulats et CampusFrance

Ce site met de nombreuses informations et des outils à disposition :

- Un catalogue des enseignements dispensés dans les différentes universités et dans les Grandes Ecoles françaises et des diplômes délivrés
- Des conseils et recommandations pour préparer le séjour en France
- Des informations sur la vie en France
- CampusFrance est un relais pour les procédures liées au visa

B) LA LETTRE D'ACCEPTATION :

La lettre d'acceptation est l'une des pièces incontournables du dossier de demande de visa pour les diplômants et les non-diplômants

Elle atteste de la pré-inscription du candidat au sein de l'institution d'accueil.

Cette lettre comporte obligatoirement :

- les noms, date et ville/pays de naissance du candidat
- son adresse dans le pays d'origine
- le nom du programme dans lequel le candidat est inscrit, la date de début de ce programme ainsi que sa durée

Elle peut comporter aussi mention du test - ainsi que son résultat- qui a permis au candidat de concourir pour son intégration au sein du programme désigné.

Cf modèle joint en [annexe 3](#)

Il est souhaitable d'y adjoindre un **certificat d'aide à la recherche de logement**, lequel est requis par nombre de consulats pour la délivrance des visas.

Cf modèle joint en [annexe 2](#)

C) Liste des documents nécessaires pour le séjour en France

Même dans le cas d'un séjour court (séjour de moins de 6 mois, Summer School, parfois ou concours), voici la liste des pièces nécessaires à un séjour d'études en France :

- Une **pièce d'identité** : carte d'identité, passeport selon le pays de provenance. La durée de validité du passeport doit couvrir au minimum la durée complète du séjour
- Un **visa** pour les étudiants non ressortissants de l'UE ou de l'EEE, à l'exception des citoyens suisses
- Une **assurance santé** (Carte Européenne d'Assurance Maladie pour les pays membres de l'UE ou autre)
- Une assurance en **responsabilité civile** et une assurance **rapatriement**
- Un **justificatif de ressources** (document délivré par les banques, le montant minimum est actuellement d'environ 615 euros par mois de séjour)
- **Copie** certifiée conforme **des diplômes** (pour une intégration dans le cadre d'un double-diplôme) et relevés de notes des 3 dernières années
- Plusieurs **photos** d'identité

Sont optionnels mais peuvent s'avérer utiles:

- la carte de groupe sanguin
- le permis de conduire



Pour tout séjour supérieur à 3 mois, il sera nécessaire d'apporter également :

- Un **certificat de naissance** *Apostillé*¹ ou *Légalisé*² et daté de moins de 3 mois, ainsi qu'une traduction française officielle de ce certificat de naissance est obligatoire pour les non européens pour les besoins de l'adhésion au système de Sécurité Sociale et pour bénéficier des prestations CAF (cf chap. logement)
- Une **assurance temporaire et/ou de voyage** est également vivement conseillée, elle doit servir à couvrir toute urgence médicale durant le voyage et avant le début du programme.

¹ **Apostille** : il s'agit d'une procédure simplifiée de légalisation de documents. Voici le lien vers la liste des pays pour lesquels seule l'apostille est requise : http://www.hcch.net/index_en.php?act=conventions.authorities&cid=41

² **Légalisation** : procédure plus complexe qui permet d'authentifier un document. Implique un contact avec le Ministère des Affaires Etrangères du pays qui a émis le certificat de naissance et avec les services consulaires français dans ce même pays.

D) LA PROCÉDURE DE VISA ET LA VALIDATION DU TITRE DE SÉJOUR

1. Les différents types de visa, selon durée et objet du séjour

Le **visa « court séjour »** appelé aussi **visa Schengen**: ne peut excéder 3 mois, dispense de titre de séjour, ne peut pas être renouvelé. Convient aux Summer School et autres séjours linguistiques.

Le **visa « étudiant-concours »** : pour le passage d'un examen/concours. En cas de réussite, permet de demander un titre de séjour d'un an à la Préfecture sans avoir à retourner dans son pays d'origine.

Le **visa « long séjour temporaire pour études »** : séjour de 3 à 6 mois dans un établissement d'enseignement supérieur, dispense de titre de séjour, ne peut être renouvelé.

Le **visa « long séjour valant titre de séjour ou VLS-TS »**, le plus usité pour des études dans le cadre des échanges académiques. Il s'agit d'un visa pour les **primo-arrivants**, pour un séjour d'études de plus de 3 mois et dont la validité est de 12 mois. Pour une poursuite d'études, 2 mois avant l'expiration de ce visa, il convient de faire en Préfecture une demande de **Carte de Résident Temporaire**, laquelle demande est à renouveler chaque année sur justificatif de poursuite d'études et de réussite aux examens.

2. La procédure de visa

a. Dans le pays d'origine :

Tout débute avec l'**inscription/enregistrement** auprès d'un espace **CEF (Centre d'Etudes du Français)/Campus France**. Il s'agit d'une inscription en ligne que le candidat pourra suivre en temps réel. Campus France étudiera la demande de visa du candidat, vérifiera le niveau de langue, authentifiera les diplômes et organisera un entretien, dont l'avis sera transmis au service consulaire français, décideur final de la délivrance du visa. Cette prestation a un coût mais est incontournable. (*cf site Campus France*)

Pour le retrait de son visa au Consulat, le candidat devra se munir du formulaire de demande d'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration), à trouver en ligne sur le web. Le Consulat apposera son tampon sur la demande d'OFII.

b. A l'arrivée en France

Au passage de la Douane s'assurer que la date d'entrée sur le territoire est bien apposée sur le formulaire de demande de l'OFII, sinon conserver sa carte d'embarquement à titre de preuve.

Une fois sur son lieu de résidence, l'étudiant adresse son formulaire d'OFII à la direction territoriale compétente. Il doit s'acquitter d'une taxe au moyen d'un timbre fiscal (58€ en 2012-2013) : <http://www.timbresofii.fr/> qu'il joint à son envoi. L'étudiant sera convoqué pour procéder aux formalités d'enregistrement. Il devra aussi se soumettre à une visite médicale obligatoire et gratuite. L'étudiant dispose de 3 mois pour s'acquitter de cette démarche.

3. Les sites utiles :

Etudes en France : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid20200/commencer-ses-etudes-superieures-en-france.html>

Démarches administratives : <http://www.diplomatie.gouv.fr/en>

Office Français pour l'Immigration et l'Intégration : <http://www.ofii.fr>

Actualité région lyonnaise : <http://www.lyoncampus.info/>

E) LES ASSURANCES À SOUSCRIRE



1. Sécurité Sociale

A l'exception des étudiants issus de la communauté européenne et justifiant de la carte d'assurance maladie européenne ou équivalent, et des québécois qui viendront munis du formulaire SEQ, **tout séjour d'études supérieur ou égal à trois mois exige l'adhésion au système de Sécurité Sociale français pour étudiants** :

Tout étudiant non européen âgé de moins de 28 sera dans l'obligation d'adhérer à une des caisses d'affiliation étudiante de son lieu de résidence et devra s'acquitter d'environ **210 euros pour son séjour** (semestre ou année). Les plus de 28 ans devront s'inscrire à la CMU. La cotisation est fonction des revenus.

Les doctorants, selon la manière dont ils sont financés, seront considérés comme salariés ou étudiants et devront adhérer au régime ad hoc, en fonction de leur situation et leur âge.

Nota bene : Cette couverture santé obligatoire est une couverture minimale. Il est prudent d'inciter les étudiants à souscrire en sus une complémentaire santé auprès des Centres Payeurs étudiants par exemple ou tout autre mutuelle. A noter que la CMU offre également une complémentaire « CMU complémentaire »

[Voir Sécurité Sociale \(site Agera\)](#)

2. Responsabilité civile et rapatriement

Ces 2 assurances, obligatoires pour étudier en France, peuvent être souscrites soit dans le pays d'origine ou à l'arrivée en France. Elles seront requises pour l'obtention de la carte d'étudiant. La responsabilité civile est souvent comprise dans l'assurance logement.

3. Assurance logement

La signature d'un bail de location exige la présentation d'une assurance logement, dite « multirisque habitation ». Elle est requise y compris dans les résidences universitaires.

F) TRAVAILLER EN FRANCE

Le statut d'étudiant permet de travailler jusqu'à 60% de la durée annuelle légale, soit environ 964 heures par an. Ceci vaut pour les ressortissants de l'EEE mais aussi pour les étudiants non européens disposant d'un visa VLS-TS ou encore d'une carte de séjour temporaire portant la mention « étudiant ».

L'entreprise devra déclarer l'étudiant auprès de la Préfecture au minimum 2 jours ouvrables avant la date effective de l'embauche, il est nécessaire de remettre une copie du passeport et du visa.

G) LA BANQUE

Pour les demandes d'aide au logement et pour tout séjour supérieur à trois mois, il est nécessaire d'ouvrir un compte bancaire.

Les documents requis :

- Une pièce d'identité
- Le visa pour les ressortissants non européens
- Un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone, etc.)
- Vérifier si la banque du pays d'origine a des partenaires en France et conseiller à l'étudiant d'ouvrir un compte dans la banque correspondante en France.

H) LES TRANSPORTS

Rappeler dans nos guides d'accueil ou lettres d'information comment accéder à l'établissement : transports, plan d'accès, etc.



III. COMMENT GÉRER LA QUESTION DU LOGEMENT ?

Problématique :

Avant leur arrivée les étudiants internationaux sont confrontés aux difficultés liées à la recherche d'un logement pour une courte période (3 à 6 mois) depuis l'étranger et sans parler français pour la plupart d'entre eux.

Leur budget se situe généralement entre 200€ et 500€ par mois.

Ils n'ont pas de garant en France et lorsqu'ils ont réussi à trouver un logement et à déjouer toutes les embûches administratives, ils découvrent qu'il n'y a pas d'électricité dans leur logement et qu'après avoir contacté EDF ils devront encore attendre entre 48h et 10 jours pour avoir de la lumière, de l'eau chaude et du chauffage.

Toutes ces démarches administratives à réaliser avant, pendant et après le séjour sont difficiles à appréhender pour ces étudiants car au-delà du problème de langue et des différences, ils sont également confrontés à de nombreuses premières fois (1^{ère} fois dans un pays étranger, 1^{ère} fois seul dans un logement, 1^{ère} fois sans leurs parents...).

A) L'OFFRE DE LOGEMENTS

Tableau synthétique de l'offre disponible et des types de logements accessibles aux étudiants internationaux. Liste non exhaustive.

TYPE DE LOGEMENTS	SITES
RESIDENCES CNOUS convention obligatoire entre les établissements et le CNOUS	http://www.cnous.fr/vie_dossier_28.109.64.htm
RESIDENCES PRIVEES	http://www.mfrs.fr/services_accueil-hebergement_logements-etudiants_index.php http://www.nexity-studea.com/ - http://www.studelites.com/ http://www.cap-etudes.com/ - http://www.estudines.com/ http://www.lamyresidences.com - http://www.cardinalcampus.fr/ http://www.appartetudes.com/ - http://www.campusea.fr/ http://www.studilodge.fr/ Exemples locaux: http://residences.leclubetudiant.com/ (Lyon) www.escale-lyonnaise.org (Lyon) http://www.reseausantemutuellesdefrance.fr/services_accueil-hebergement_logements-etudiants_lyon_index.php (Lyon) http://www.saint-etienne.biz/logement-etudiant.html (St-Etienne) http://www.locservice.fr/isere-38/logement-etudiant-grenoble.html (Grenoble)
RESIDENCES SOCIALES convention obligatoire entre les établissements et les résidences sociales (plus d'accès en direct possible pour les étudiants internationaux)	http://www.alliadehabitat.com/index.php/residences-etudiantes
AGENCES IMMOBILIERES	http:// www.fnaim.com ; http:// www.foncia.com http://www.valority-gestion.com Il est souvent trop compliqué pour les étudiants internationaux de faire appel aux agences immobilières classiques à cause du problème de la langue, le nombre de documents administratifs à fournir et du garant.
ASSOCIATIONS ET SITES D'AIDE A LA RECHERCHE	http://www.adele.org/ http://www.franceforstudents.com/ http:// www.j-net.org / www.crijrhonealpes.fr http:// www.trouvetonlogement.com / http://www.leclubetudiant.com http://www.campusfrance.org/fr http://www.myfrenchlifeguard.com http://www.wimdu.fr - http://www.lesnouveauxagents.fr
PARTICULIERS	http:// www.milim69.fr +Contacts directs entre les établissements et le voisinage, les professeurs, les étudiants, le personnel...
COLOCATIONS	http://www.appartager.com/ - http://www.colocation.fr/ www.easycoloc.com Exemples locaux : Logement intergénérationnel: http://www.esdes-intergenerations.net/ http://www.1toit2generations.com (Chambéry) http://digi38.org/taxonomy/term/2 (Grenoble)
FAMILLES Particuliers ou associations	http://www.expats-agency-lyon.com/
AUBERGES DE JEUNESSE	http://www.fuaj.org/
HOTELS RESIDENCES HOTELIERES RESIDENCES DE TOURISME	http://www.sejours-affaires.com/-- http://www.parkandsuites.com/fr http://www.carrespegase.fr

B) DÉMARCHES ADMINISTRATIVES LIÉES AU LOGEMENT

- **Certificat d'hébergement/visa :**

Certains pays (Chine, Madagascar, Inde, Russie...) exigent que les étudiants puissent attester d'une adresse en France pour l'obtention de leur visa

Voir 2 modèles de certificat avec et sans adresse en [annexe 2](#)

- **Garant :**

Les propriétaires n'acceptent généralement pas les garants vivant à l'étranger,

Les étudiants peuvent également proposer de payer plusieurs mois d'avance ou la totalité du séjour dès leur arrivée.

- **Assurance habitation :**

La signature d'un bail de location exige la présentation d'une assurance logement, dite « multirisque habitation ». Elle est requise y compris dans les résidences universitaires.

Des offres sont disponibles auprès des mutuelles étudiantes (SMERRA – LMDE), des banques et compagnies d'assurance. Le coût peut être annuel ou mensuel (d'environ 5€ par mois à 50€ pour l'année).

Liste des documents à fournir par les étudiants: attestation logement de la part de la résidence ou du propriétaire ou facture EDF, copie du passeport et du visa.

*"As this was **my first time** living away from home I was anxious at first about arriving. Living with people from my own college in Dublin definitely made the transition a lot easier. The **initial set up here was quite stressful** at times with regards to things like **opening a bank account** and setting up the **CAF**."*
Un étudiant irlandais



- **CAF :**

L'inscription peut se faire en ligne mais lors d'une première inscription l'étudiant est tout de même obligé d'imprimer le dossier. De plus, tout est en français.

Les démarches sont longues et compliquées et il y a beaucoup d'aller-retour au niveau des courriers. Les mêmes documents leur sont demandés plusieurs fois.

Liste des documents à fournir par les étudiants: formulaire de demande + attestation de loyer ou résidence, copie du passeport et du visa, RIB, déclaration de ressources, certificat de naissance **Apostillé*** ou **Légalisé*** et traduit en français pour les non européens ([voir chapitre visas](#)).

Bonnes pratiques : les établissements peuvent proposer aux étudiants des modèles pré-remplis et traduits.

- **EDF :**

L'électricité est quasiment toujours coupée dans les logements proposés par les résidences étudiantes privées et le délai de mise en route varie entre 48h et 10 jours (en fonction de la

fermeture du compte ou non par le locataire précédent, du passage ou non d'un technicien, de la charge de travail EDF). Les étudiants se retrouvent souvent seuls dans leur logement sans lumière, ni eau chaude et ni chauffage pendant quelques jours.

EDF n'accepte pas que les responsables de résidences ou les établissements ouvrent les comptes à la place des étudiants ou le fassent avant leur arrivée.

Les étudiants doivent obligatoirement ouvrir un compte en banque et disposer d'un RIB avant de contacter EDF. Pas d'ouverture de compte EDF si pas de compte en banque et de RIB (prélèvement automatique obligatoire).

Liste des documents à fournir par les étudiants : relevés de compteur, RIB.

- **Internet :**

Wifi disponible dans la plupart des logements. Sinon, accès internet payant directement auprès de la résidence ou du propriétaire.

C) PRÉCONISATIONS

- Les établissements peuvent signer des conventions avec des résidences sociales ou privées. Les places sont garanties mais les établissements doivent assumer les frais en cas de non location.
- Mise en place d'un Service aide au logement au sein des établissements (service payant ou non)
- Ces derniers mois un certain nombre de jeunes diplômés ayant séjourné à l'étranger pendant leurs études, créent des sociétés d'aide à l'installation des étudiants internationaux en France et cherchent des partenariats avec les établissements, par exemple : <http://www.studentdeskfrance.com>
- Créer des contacts privilégiés avec les résidences, les propriétaires, le tissu local, les étudiants français qui partent à l'étranger pour quelques mois, les professeurs, les intervenants, récupérer des annonces affichées dans les couloirs...
- Editer un livret avec toutes les démarches à accomplir et les documents traduits et pré-remplis (modèles) pour la CAF, la lettre pour fin de bail... Leur remettre un document synthétique avec les dates clés, les warning (à faire, à donner, à payer, à prévoir). Bien insister sur l'état du logement au départ (ex. : Move-out guideline), les règles liées à la caution... Inclure des explications sur les coûts, l'équipement des logements...

IV. POUR UNE INTÉGRATION ACADÉMIQUE ET SOCIO-CULTURELLE RÉUSSIE DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Une fois franchis les méandres administratifs, il convient de se préoccuper de l'intégration des étudiants internationaux, intégration académique mais aussi intégration socio-culturelle. Voici quelques idées ou exemples de bonnes pratiques qui s'inspirent des actions conduites au sein des écoles de l'AGERA.

A) Intégration socio-culturelle

La problématique d'isolement et les enjeux d'entraide et d'intégration se posent à chacune des écoles accueillant des étudiants internationaux.

Au sein des écoles, différentes actions et programmes sont organisés pour permettre et faciliter l'intégration des étudiants internationaux :

1. Activités organisées par le bureau international

- Semaine d'intégration en amont de la rentrée universitaire avec :
 - des cours intensifs de Français Langue Etrangère,
 - la présentation de l'école et des acteurs de la formation,
 - Une 1^{ère} session sur l'interculturalité.
 Cette semaine d'intégration avant la rentrée permet aux étudiants internationaux de se rencontrer, faire connaissance et de déjà tisser des liens entre eux.
- Pot d'accueil ou déjeuner d'accueil avec les responsables et les encadrants pédagogiques ainsi que les personnels administratifs des Relations internationales et des Etudes.
- Déjeuner multilingue avec des enseignants de langues
- Rencontres interculturelles régulières ou ponctuelles avec :
 - **Les cours de langues** : temps de partage et d'échange entre étudiants nationaux et internationaux. Le thème de la différence culturelle peut notamment être abordé par un enseignant de langue anglaise.
 - **Les sessions interculturelles** : organisées et animées toute cette année avec les étudiants internationaux et nationaux pour créer du lien (apéritif en début d'année, Noël, Nouvel An chinois, Pâques allemande, animation danse et cuisine autour de l'Amérique du Sud).
 - **Le travail en tandem** peut notamment s'installer via un système de parrainage des étudiants.
 - **Tutorat** étudiants et professeurs

2. Activités organisées par le Bureau des Elèves ou associations de l'école

Le Bureau Des Elèves ou les associations d'étudiants mènent des actions importantes pour l'accueil et l'intégration sociale des étudiants internationaux. Quelques exemples ci-dessous :

- Le système de parrainage étudiants français - étudiants étrangers dès l'arrivée des étudiants,
- Le bureau des sports proposant des inscriptions à différentes activités sportives,
- Le week-end d'intégration,

- Les Happy Hours hebdomadaires,
- Les soirées,
- La semaine au ski,
- Les rencontres sportives.

"Finally, the student associations play a big part in student life. They organise many events which is a great way to meet new people. "Le Gala", a big formal dance put on at the school, with DJs, different themes for each room, and red carpets! It was a great night and good chance to get dressed up!"

Témoignage

3. La journée REI de l'AGERA

La Rencontre des Etudiants Internationaux est un moment fort pour nos étudiants des Écoles appartenant au réseau de l'AGERA. Cette journée d'accueil se déroule à Lyon au début de l'année universitaire pour environ 500 étudiants.

4. Le Programme Jeunes Ambassadeurs (Lyon, Grenoble, Saint-Etienne)

Le Programme des Jeunes Ambassadeurs est également proposé aux étudiants internationaux pour favoriser leur découverte de Lyon et sa région mais également pour les impliquer dans le tissu économique local via un parrainage par des décideurs économiques.

"Being a member of Jeunes Amabassadeurs gives one the opportunity to discover the cultural treasures of the city and the region, to integrate and to understand the French way of life, to become familiar with activities from different businesses, and to realize my personal ambitions of running an international project between France and China. Each student is paired with a business coach. The coach will help the student get to know their company, to attend international conferences and forums, and to support their project by introducing them to some of the key people in their work environment."

By LI Kang, from China

Témoignage

5. Autres dispositifs

En dehors des écoles, différents dispositifs sont mis en place pour faciliter le quotidien des étudiants et faciliter leur intégration :

- Espace Multiservice Etudiants proposé sur la période de septembre et octobre (avec présence du CROUS renforcée, informations sur le logement, les offres d'emploi, la santé, les transports, la culture, les loisirs, la délivrance des titres de séjour)
- Les initiatives de la ville de Lyon pour que les étudiants découvrent Lyon :
 - Le Lyon City Card à retirer auprès de l'Office de Tourisme, valable au choix 24h – 48h – 72h. Celui-ci permet de participer à des visites guidées de la ville, de faire des croisières sur la Saône, il donne un accès libre à tous les musées, un accès illimité au réseau TCL.
 - Le Pass Culture qui propose 4 places de spectacles pour 16€
 - La Nuit des Etudiants du Monde, soirées de concerts et d'animations dédiée aux étudiants internationaux

- Les sites internet offrant des informations, des services et des actualités pour les étudiants :
 - lyoncampus.fr
- Les différentes associations comme L'ESN CosmoLyon (Erasmus Students Network) ou Lyon International offrent la possibilité aux étudiants internationaux de participer à de nombreuses activités (Ex. : organisation de repas chez l'habitant, d'activités de loisirs telles que randonnées, visites culturelles, croisières sur le Rhône et la Saône).
- A Chambéry, la mairie organise chaque année le « Tour du Monde au Manège » : <http://www.chambery.fr/508-tour-du-monde-au-manege.htm>
- A Grenoble, l'association IntreEGre accueille les étudiants internationaux des différentes universités et écoles de Grenoble, et facilite les échanges culturels par le biais d'activités, sorties, soirées et découvertes de notre patrimoine local et national ... : <http://www.integre-grenoble.org/>
- Saint-Étienne accueille ses étudiants : <http://www.saint-etienne.fr/sase>

B) Intégration académique

Au défi du séjour dans un autre pays s'ajoute le stress académique et la problématique de l'intégration. Ce stress est souvent, en partie, causé par un manque de compétence langagière.

Favoriser l'apprentissage linguistique

Apprentissage ou perfectionnement de la langue française : cours de Français Langue Etrangère (FLE), souvent assortis d'un programme social : Campus d'été, Summer school.

Apprentissage à travers la langue : les étudiants internationaux ont besoin de se préparer pour suivre des cours techniques en français.

Exemple : FILIPÉ (Filière Linguistique Préparatoire aux Études en France) est un programme e-learning pour préparer et faciliter les études scientifiques et technologiques en France : <http://www.e-filipe.org>

Recommandations pédagogiques

- s'appuyer sur le tutorat: intégrer les étudiants de retour de mobilité dans le processus d'accueil des étudiants internationaux (notamment sur la partie échange)
- associer les enseignants (l'accueil ne se limite pas aux administratifs) et favoriser la mise en place d'équipes projets pour créer des liens entre étudiants
- impliquer les services pédagogiques (l'accueil ne se limite pas aux RI)

V. RETOURS D'EXPÉRIENCE

Nos étudiants de retour de mobilité nous font part des modalités d'accueil dans nos universités partenaires. Certaines sont tout-à-fait intéressantes et innovantes et peuvent constituer, si elles ne sont pas déjà utilisées dans nos écoles, des exemples de bonnes pratiques. Nous pouvons citer :

Avant l'arrivée :

- Création d'un groupe Facebook de tous les étudiants qui vont venir en échange + étudiants internationaux en cursus diplômant déjà installés dans l'université qui servent « d'ambassadeurs » de l'université et font profiter les nouveaux étudiants internationaux de leur expérience.
- Structuration du site internet de l'université d'accueil avec pages entièrement dédiées aux différentes étapes à suivre par un étudiant international avant et à son arrivée + foire aux questions (exemple de l'Ecole Polytechnique de Montréal).
- Mise en place d'une série de vidéos de présentation de l'université d'accueil, de la ville et du pays, disponibles sur YouTube, sur le site de l'école.
- Mise en place d'un système de parrainage étudiant local/étudiant international impérativement avant l'arrivée pour que la prise de contact se fasse bien en amont du séjour.

A l'arrivée :

- Dîner d'accueil des étudiants internationaux avec des plats typiques du pays ;
- Un appel téléphonique gratuit pour prévenir sa famille de l'arrivée dans l'université d'accueil ; mise à disposition d'une salle d'accueil équipée d'ordinateurs pour appeler sa famille sur Skype et de canapés pour se détendre.
- Organisation d'un « city-rallye » pour découvrir l'ensemble de la ville sous forme de jeu et par groupe de 5-6 étudiants en se basant sur les lieux phares de la ville.
- Etudiants locaux bénévoles postés dans différents points de l'université d'accueil pour venir en aide aux étudiants internationaux.
- Réunions facultatives proposées aux étudiants internationaux sur des thématiques comme « les bons plans de vie à ... », « comment survivre à ... ».
- Journée d'orientation entrecoupée de « jeux » entre étudiants étrangers visant à créer les premiers contacts.
- Organisation d'un bus pour aller faire les courses dans un centre commercial.
- Organisation d'une session interculturelle sur la façon de s'intégrer dans un nouveau pays avec présentation des différentes étapes émotives d'adaptation.
- Présentation de l'approche pédagogique utilisée dans l'université d'accueil et comment y réussir ses études.

A la fin du séjour : Dîner d'adieu des étudiants en échange avec témoignages et projection de photos souvenir du séjour.

CONCLUSION

L'accueil des étudiants internationaux ne s'arrête pas à l'inscription définitive à l'école ni à la remise des clés de leur logement. Il nous semble important que les services internationaux communiquent avec les autres services dans nos écoles afin de porter une attention particulière aux étudiants internationaux malgré leur spécificité, leur arrivée parfois tardive ou encore échelonnée et leur séjour temporaire.

Quant à l'appropriation du français il nous semble nécessaire de multiplier les rencontres avec les autochtones. Les étudiants internationaux, francophiles par définition, sont très désireux de nouer ces contacts qui donnent accès à un capital social mobilisable quand un besoin d'aide est ressenti.

Grâce à un accueil pérenne, une intégration et un suivi réussi, l'étudiant international se sentira moins comme « *a stranger in a strange land* » mais plutôt comme « *a human among humans* » et les retombées au niveau de la réussite académique en découleront.

Il est important que les services internationaux puissent promouvoir non seulement l'intégration scolaire mais aussi la participation aux activités extra scolaires lors du recrutement et qu'ils travaillent en lien avec la direction de la formation afin d'apporter leur expertise interculturelle .

ANNEXES

ANNEXE 1. Certificat pour l'hébergement

CERTIFICAT POUR L'HÉBERGEMENT

Nous certifions que dans le cadre d'un programme d'échange avec l'université :

«INSTITUTION», «VILLE», «PAYS»

L'étudiant(e) suivant(e) est inscrit(e) en « **PROGRAM** » à « **ÉCOLE** » pour l'année académique 20XX/20XX :

« Civilité » «PRENOM» «NOM»

Dans le cadre de cet accueil « **ÉCOLE** » prend en charge l'accompagnement des étudiants dans la recherche de logements temporaires à « **VILLE** ».

Fait à Lyon,
Le (date)

PROOF OF ACCOMMODATION

We hereby certify that the following student:

“Civilité” «PRENOM» «NOM»

will be accommodated in the following Residence during her/his stay at « **ÉCOLE** »:

“adresse postale complète”

Should you need more information please don't hesitate to get in touch.

Best Regards,

Lyon,
(date)

Annexe 2. Exemple de certificat de pré-acceptation ou de pré/ admission

Adresse établissement

adresse étudiant(e)

(Lieu), le (date)

Madame/ Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre candidature est acceptée pour l'année académique 2012/2013 du (date de rentrée) jusqu'au (date de fin des cours) dans le cadre du programme d'échange entre (nom de l'école) et votre université.

Vous serez rattaché au Département **(nom du département)**.

Pour plus de renseignements **pédagogiques**, vous devez contacter Madame X, votre référente, à (adresse électronique)

Le cours intensif de français aura lieu du (date) au (date). Vous vous présenterez directement au bâtiment X, où vous serez hébergé pendant l'école d'été. Une personne du BDE y sera présente 24h/24 et 7 jours /7 pour vous y accueillir.

Nous vous rappelons que vous devez souscrire à une assurance (couverture santé et responsabilité civile) dès votre arrivée en France et jusqu'au 30 septembre 2012.

Pendant votre séjour vous serez hébergé dans une des résidences universitaire de notre campus au (adresse postale) Vous pourrez y être hébergé à partir du (date).

Toute l'équipe des Relations Internationales de (nom de l'école) reste à votre disposition.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous transmettons nos salutations les meilleures.

(Nom de la personne responsable),

(Fonction)

Document non contractuel, réalisé par un groupe de travail de la commission internationale de l'AGERA, composé de :

- Caroline BAYET (Groupe IDRAC),
- Maria-Angéline BEAUCOURT (CPE Lyon),
- Olivier CHABERT (ENSA Lyon),
- Edith FREY (ECAM Lyon)
- Asia GALLIEN (INSA Lyon),
- Brendan KEENAN (ENTPE),
- Marine POBEL (ISARA Lyon)
- Joëlle SILVESTRE (Grenoble EM),
- Marie-Claire TOUZÉ (ENTPE),
- Sigolène VERNERET (ISARA-Lyon).

Contact : secretariat@agera.asso.fr

